

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision du 2 juillet 2009 portant nomination des représentants du personnel
au conseil d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM0930720S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, cinquième partie, livre 3 et notamment l'article R. 5322-1 ;
Vu le règlement intérieur adopté par le conseil d'administration dans sa séance du
18 septembre 2003 ;
Vu les résultats de la consultation du personnel de l'Agence française de sécurité sanitaire des
produits de santé du 22 juin 2009,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire des
produits de santé, en qualité de représentants du personnel, pour une durée de trois ans à compter
du 30 septembre 2009 :

M. Vincent GAZIN ;
M. Franck BRESSAN ;
M. Xavier CHENIVESSE.

Article 2

Le mandat des représentants du personnel au Conseil d'administration prendra fin le
30 septembre 2012.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin
officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 2 juillet 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT